



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 22 FEVRIER 2024**

2024/05

L'an deux mille vingt-quatre, 22 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 15 février 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme FOURES Josiane - MM FABRE Alain –MM HIBSCHELE Jean-Marc - MM NEVEU James - AUBIN Dimitri – COULON Daniel - BECHARD Alain – Mmes BAECKER Sybille - SCHMITT Marie Gil – POULLET Danielle - GIBOULET ARNAUD Sophie – DE CORO Jessica - PANAFIEU Blandine – MM REBUFFAT

ABSENTS EXCUSES : Mme HURLIN Régine – - Mmes - MENALDO KEBDANI Nadia — ALTIER Jonathan

PROCURATIONS : Mme HURLIN à Mme FOURES
MENALDO KEBDANI à M.REBUFFAT

Soit 18 votants

OBJET : Demande de fonds verts pour les travaux de rénovation énergétique dans les locaux du groupe scolaire

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 2023/046 portant approbation du plan de financement et de demande de FDC pour les travaux de voirie – tranche 2 de la traversée des villages

CONSIDERANT la politique de la commune en matière de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux, et le projet envisagé sur le groupe scolaire : remplacement du système de chauffage à l'école maternelle, changement des menuiseries qui sont toujours en simple vitrage

CONSIDERANT le fond d'accélération de la transition écologique, dit « fonds vert », doté de 2 Milliards d'euros, qui cible 3 types d'actions :

Renforcement de la performance environnementale des territoires

Adaptation au changement climatique

Amélioration du cadre de vie

CONSIDERANT que les travaux envisagés dans le groupe scolaire :

- Changement du système de chauffage à l'école maternelle
- Renouvellement des menuiseries en simple vitrages
- Changement de certains éclairages très énergivores

Peuvent bénéficier de l'aide financière au titre du fonds vert 2024,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le 23/02/2024

ID : 030-213002280-20240222-2024_05-DE



ARTICLE 1 : d'approuver le plan de financement joint en annexe, et de solliciter l'aide financière au titre du FONDS VERT pour les travaux de rénovation énergétique prévus dans les locaux du groupe scolaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Gilles TIXADOR



A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the official seal.

